

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 28 JANVIER 2016

DELIBERATION N°2016-10

OBJET : Présentation du bilan de la convention de partenariat entre le FNP et le CDG 31

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, GUILHOT, LAVAL, Mme BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme ROQUABERT, MM. CADAS, SANCHEZ, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, MME COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par M. CLEMENT

Contenu délibération :

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Garonne (CDG31) a souhaité développer une politique départementale globale de santé et de sécurité au travail à l'attention de tous les employeurs publics territoriaux et ainsi instaurer une culture de prévention durable, partagée par tous et impactant ces structures dans toutes leurs activités. Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée entre le CDG31 et le Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Il précise que le projet a été construit autour de trois axes fondamentaux :

- les autorités territoriales conservent une entière autonomie afin de s'approprier au mieux la culture santé et sécurité au travail,
- chaque action implique l'ensemble des acteurs internes à la collectivité : élus, RH, encadrement, conseillers et assistants de prévention, agents, représentants du personnel, etc.
- le Centre de Gestion intervient en tant que ressource externe, son rôle au sein des collectivités se limitant à une assistance et non à une mise en œuvre.

Le Président indique qu'un plan d'action pluriannuel, d'une durée de trois ans, a été structuré au titre de l'accompagnement socle et décliné sur les 3 axes majeurs suivants :

- information des employeurs publics territoriaux ;
- animation de réseaux;
- accompagnement à l'évaluation des risques professionnels de 192 structures.

Le bilan des actions réalisées est proposé aux membres de l'assemblée en annexe.

L'objectif de 192 accompagnements à l'évaluation des risques professionnels n'a pas été totalement atteint et le CDG31 a bénéficié d'un avenant d'une année à cette convention, afin d'atteindre le pallier minimal de 96 accompagnements.

Pour la réalisation des objectifs fixés, le CDG31 a bénéficié d'une subvention du FNP selon le découpage suivant :

Répartition de la subvention		Déblocage de la subvention
Signature de la convention	20% soit 20 000 €	• Perçu à la signature
Volet information réseau	30% soit 30 000 €	• Perçu au terme de chaque année : 10 000 €/an
Volet évaluation des risques professionnels	50% soit 50 000 €	• En attente de versement au terme de la convention : 20% soit 20 000 € (> 96 EvRP réalisées).

Le Président précise que l'appui du Fonds National de Prévention est pour l'établissement un atout majeur dans le développement de politiques durables en santé et sécurité au travail et propose de renouveler le partenariat avec le FNP dans une nouvelle convention autour des axes suivants :

Axe 1 : BND-Prorisq

Développement et renseignement de la base nationale de données des accidents de service et maladies professionnelles « PRORISQ ».

Axe 2 : Animation de réseau professionnel : Réseau des Conseillers et Assistants de Prévention de la Haute-Garonne « RéCAP31 »

Déploiement du Réseau RéCAP 31 des assistants et conseillers de prévention de la Haute-Garonne autour des axes suivants :

- mise en réseau des acteurs par la gestion d'un annuaire,
- animation de journées « prévention pratique » (3 à 4 par an),
- capitalisation des retours d'expériences.

Axe 3 : Usure professionnelle dans les métiers de la Fonction Publique Territoriale

Création d'un outil d'aide à la gestion des trajectoires professionnelles intégrant la santé et la sécurité au travail et basé sur le répertoire des métiers du CNFPT.

Axe 4 : Développement de la communication autour de la santé et la sécurité au travail auprès des décideurs

Organisation de sessions d'information, techniques et/ou réglementaires, envers les employeurs territoriaux et les encadrants.

La signature d'une nouvelle convention triennale avec le FNP générerait un subventionnement de 25 000€ par axe pour les 3 années.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'approuver le bilan présenté,
- d'approuver un renouvellement de convention avec le FNP autour des axes proposés,
- de donner mandat au Président pour établir et signer la convention.

Fait à Labège,
Le 28 Janvier 2016

Le Président,

Pierre IZARD